

Décision n° 2023-001
SUD/RM/AP/

Objet : Contrat administratif d'occupation du domaine privé, à titre précaire et révocable. Commune de BOUC BEL AIR/ Monsieur Bertrand LASSERRE

Vu la délibération en date du 8 juin 2020 mettant en application les dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant que la Commune souhaite passer un contrat administratif d'occupation du domaine privé, à titre précaire et révocable,

DÉCIDE

ARTICLE 1

Un contrat administratif d'occupation du domaine privé, à titre précaire et révocable, est établi entre la Commune et Monsieur Bertrand LASSERRE, relatif à une propriété du domaine privé de la Commune, située Domaine de la Salle – Boulevard Paul Cézanne, 13320 Bouc Bel Air.

ARTICLE 2

Le présent contrat est consenti moyennant une contribution mensuelle de 500,00 euros. Le preneur devra supporter les charges locatives, notamment les taxes d'habitation et d'enlèvement des ordures ménagères. La fourniture de l'électricité et de l'eau sera à la charge du preneur.

ARTICLE 3

Cette occupation précaire et révocable prend effet à compter du 19 janvier 2023 et se termine le 31 janvier 2024.

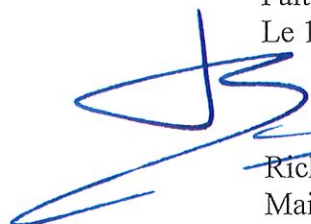
Ce contrat ne sera pas reconduit tacitement.

ARTICLE 4

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressé à :

- Monsieur le Sous Préfet
- Monsieur le Receveur Principal

Fait à Bouc Bel Air,
Le 19 janvier 2023


Richard MALLIE,
Maire

